

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DES BARONNIES EN DROME PROVENÇALE**

REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS CONSEIL COMMUNAUTAIRE Séance du 17 juillet 2026 à 17h00 au siège de la CCBDP à Nyons

Le Conseil communautaire, convoqué le 10 juillet 2026 par le Président, M. Sébastien BERNARD, s'est réuni en session ordinaire au siège de la Communauté de communes à Nyons.

Secrétaire de séance : Madame Odile PILOZ

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 97

Nombre de voix délibératives : 89

Etaient présents : 61 (dont 7 suppléants)

Blandine ALVAREZ, Marie-Noëlle ARMAND, Fabienne BARBANSON, Sébastien BERNARD, Coralie BIOUSSE, Jérôme BOMPARD, Monique BOTTINI, Jean-Claude BRUS, Philippe CAHN, Christian CARRERE, Claude CHAMBON, Cédric CHAMPEAU, Rémy CLEMENT, Denis CONIL, Stéphanie CORNUD, Thierry DESSALES, Laurent DONZET, Justine EFFANTIN DIT TOUSSAINT, Alain FRACHINOUS, Jean GARCIA, Isabelle GIRARD, Claudine GOURDON, Jean-Luc GREGOIRE, Yoann GRONCHI, Francis KORNPROBST, Caroline LAMY, Amélie LEBRE, Emilien LIEVAUX, Estelle LIELY, Eric LYOBARD, Nadia MACIPE, Clotilde MAZZA DOS SANTOS, Franck MILLET, Alain MONGE, Alain NICOLAS, Jean-Louis NICOLAS, Jacques NIVON, Jean-Louis PASCAL, Alexandre PENIGAUT, Jean-Luc PERNET, Roland PEYRON, Elisa PEYROU, Odile PILOZ, Alan PUSTOCH, Mireille QUARLIN, Olivier ROQUE D'ORBCASTEL, Sébastien ROUSTAN, Christelle RUYSSCHAERT, Olivier SALIN, Christian TEULADE, Xavier THIERRY, Pierre TOMCZAK, Monique VEYRIER, Roger VIARSAC, Jean MAIGRE (suppléant), Dominique PEATIER (suppléant), Gérard CHAPPON (suppléant), Carol EICHENBERGER (suppléant), Francis BOMPARD (suppléant), David TRUPHEMUS (suppléant), Paul GARROT (suppléant)

Etaient absents ou excusés : 15

Marc HAMARD, Fabien JOLIVET, Gérard TRUPHEMUS, Sébastien DUPOUX, Pascal CIRER-METHEL, Christian IMBERT, Lionel ESTEVE, David MORIN, Didier GILLET, Joachim DUSAUGEY, Julien WEINREICH, Gilbert MORIN, Marie FLOQUET, Guillaume HONVAULT, Brigitte DUC

Excusés ayant donné procuration : 28

Annie FEUILLAS (donne procuration à Jean-Louis NICOLAS), Gines ACHAT (donne procuration à Olivier SALIN), Olivier SARRAT (donne procuration à Xavier THIERRY), Juliette HAIM (donne procuration à Thierry DESSALES), Michel TREMORI (donne procuration à Sébastien BERNARD), Jean-Michel LAGET (donne procuration à Jean-Claude BRUS), Patricia GIELLY (donne procuration à Claudine GOURDON), André MATHIEU (donne procuration à Eric LYOBARD), Philippe LEDESERT (donne procuration à Justine EFFANTIN DIT TOUSSAINT), Odile TACUSSEL (donne procuration à Alain NICOLAS), Christine VALLIER (donne procuration à Laurent DONZET), Sylvie GARNERO (donne procuration à Sébastien ROUSTAN), Géraud BONToux (donne procuration à Roland PEYRON), Martine BERGER-SABATIER (donne procuration à Jean-Luc GREGOIRE), Bruno EYSSERIC (donne procuration à Christelle RUYSSCHAERT), Bruno JOVE (donne procuration à Roger VIARSAC), Pascal LANTHEAUME (donne procuration à Blandine ALVAREZ), Aurélie LOUPIAS (donne procuration à Christian TEULADE), Patricia NORMAND (donne procuration à Nadia MACIPE), Quentin PELOUX (donne procuration à Christian CARRERE), Didier GIREN (donne procuration à Denis CONIL), Jennifer MOURRE (donne procuration à Coralie BIOUSSE), Frédéric JULLIEN (donne procuration à Francis KORNPROBST), Sylvain AUREL (donne procuration à Clotilde MAZZA DOS SANTOS), José FERNANDES (donne procuration à Marie Noëlle ARMAND), Christian THIRIOT (donne procuration à Alan PUSTOCH), Gilles RAVOUX (donne procuration à Rémy CLEMENT), Pascale ROCHAS (donne procuration à Fabienne BARBANSON)

Rapporteur : Nadia MACIPE

Finances

2026-146 Budget Principal 2026

Reversement de la compensation « part salaire » (CPS) aux communes

La loi des finances 2024 a fixé les nouvelles modalités de perception de la compensation « part salaire » de la DGF à partir de 2024 et par conséquent a prévu un reversement obligatoire de l'EPCI au bénéfice des communes.

Le Conseil communautaire a délibéré l'an dernier afin d'approuver les principes du reversement de la CPS aux communes et de fixer les modalités de reversement en fonction du montant, à savoir :

- pour un montant inférieur ou égal à 1 000 € par commune, le reversement se fera en une seule fois à compter du mois de septembre de l'année concernée ; **pour 2026, cela concernera 23 communes pour un montant total à reverser de 8 800 €.**
- pour un montant supérieur à 1 000 € par commune et inférieur à 100 000 €, le reversement se fera en deux fois en septembre et octobre de l'année concernée ; **pour 2026, cela concernera 21 communes pour un montant total à reverser de 184 625 €**
- pour un montant supérieur à 100 000 €, le reversement se fera en trois fois, en septembre, octobre et novembre de l'année concernée ; **pour 2026, cela concernera 1 commune pour un montant total de 281 101 €.**

Pour l'exercice 2026, 45 communes sont concernées par ce mécanisme de reversement pour un montant total de 474 526 €.

Vu le code général des collectivités territoriales, et son article R.5211-2 ;

Vu le décret du 26 avril 2024 ;

Vu l'arrêté ministériel du 15 avril 2026 ;

Vu la délibération n° 134-2024 en date du 23 juillet 2024 approuvant les principes introduits par le décret du 26 avril 2024 concernant le reversement de la CPS aux communes.

Considérant les montants figurant en annexe de l'arrêté ministériel susvisé et dus par l'EPCI au titre du reversement de la CPS, dont la liste est annexée à la présente délibération ;

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré et procédé au vote décide

POUR : 89

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

D'APPROUVER les principes introduits par le décret du 26 avril 2024 concernant le reversement de la compensation « part salaire » aux communes ;

DE FIXER les modalités de reversement telles que définies ci-dessus ;

D'AUTORISER le Président à signer tous documents afférents.

Transmission en préfecture le : 23/07/2026

Mise en ligne le : 23/07/2026

Ampliation à : SGC Nyons

La Secrétaire de séance,

Odile PILOZ

Le Président,

Sébastien BERNARD